



CC du Clermontois (Siren : 246000376)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Clermont
Arrondissement	Clermont
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/1999
Date d'effet	01/01/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Lionel OLLIVIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9 rue Henri Breuil
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60600 CLERMONT
Téléphone	03 44 50 85 00
Fax	03 44 50 39 29
Courriel	accueil@pays-clermontois.com
Site internet	www.pays-clermontois.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	38 340
-----------------------------	--------

Densité moyenne 243,91

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Agnetz (216000075)	3 208
60	Ansacq (216000166)	278
60	Breuil-le-Sec (216001065)	2 654
60	Breuil-le-Vert (216001073)	3 216
60	Bury (216001164)	3 022
60	Cambronne-lès-Clermont (216001206)	1 146
60	Catenoy (216001297)	1 102
60	Clermont (216001560)	10 447
60	Erquery (216002139)	632
60	Étouy (216002238)	819
60	Fitz-James (216002329)	2 506
60	Fouilleuse (216002451)	141
60	Lamécourt (216003426)	199
60	Maimbeville (216003723)	424
60	Mouy (216004341)	5 404
60	Neuilly-sous-Clermont (216004465)	1 701
60	Nointel (216004598)	1 021
60	Rémécourt (216005223)	81
60	Saint-Aubin-sous-Erquery (216005629)	339

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
- Protection et mise en valeur de l'environnement, la cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. - Elaboration, mise en oeuvre, suivi et révision de schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le territoire intercommunal.
Sanitaires et social

- Action sociale
- <i>Petite enfance : crèches, haltes garderies, RAM. Politique globale en faveur de la petite enfance (0 à 6 ans) (construction, gestion d'une structure multi-accueil : maison de la petite enfance regroupant l'accueil régulier ou occasionnel des enfants de 0 à 6 ans), relais assistances maternelles, crèches); - Portage des repas pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, ou en convalescence sans condition d'âge, ou titulaires d'une carte d'invalidité.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Zones d'aménagement concerté d'IC : ZAC de la ferme des sables</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Organisation des transports collectifs urbains réguliers et à la demande au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982. Cette compétence comprend également le plan de déplacement urbain, l'acquisition de mobiliers urbains susceptibles d'équiper les points arrêts du réseau.</i>
- Transport scolaire <i>1. Transport des élèves scolarisés dans l'une des écoles publiques dans le cadre des activités sportives, sous réserves que les conditions cumulatives suivantes soient remplies : la commune d'implantation de l'école à une population inférieure ou égale à 2 000 habitants et la commune d'implantation de l'école ne dispose pas sur son territoire d'une salle de sports. Les élèves concernés sont ceux qui suivent l'enseignement obligatoire et qui appartiennent à une des classes suivantes : grande section de maternelle et l'ensemble des classes relevant du cycle élémentaire. 2; Transport des élèves scolarisés dans une des écoles publiques ou privées dans le cadre de l'apprentissage obligatoire de la natation. Les élèves concernés sont ceux qui suivent l'enseignement obligatoire et qui appartiennent à une des classes suivantes : grande section de maternelle ou ensemble des classes relevant du cycle élémentaire.</i>
- Plans de déplacement urbains <i>- Organisation des transports collectifs urbains réguliers et à la demande au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982. Cette compétence comprend également le plan de déplacement urbain, l'acquisition des mobiliers urbains susceptibles d'équiper les points arrêt du réseau. (Cette compétence sera prise à compter du 1er janvier 2019)</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement <i>Parking créé sur une partie des parcelles cadastrées Z 20, 21, 24, 25, 124, 125 à Agnetz (zone du Patis)</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Contribution au service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS). Création et entretien des bornes à incendie ; création et entretien des réserves artificielles pour lutter contre l'incendie.</i>

- NTIC (Internet, câble...)

Exploitation et établissements d'infrastructures et de réseaux de télécommunications électroniques en application du I de l'article L.1425-1 du Code Général des collectivités territoriales comprenant : - La coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communication électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontois. L'étude et l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatifs à ces réseaux ; - Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du CGCT. A ce titre, la Communauté de communes du Clermontois exerce les activités prévues à l'article L.1425-1 avec : l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ; la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée ; l'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire ; Le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc) en faveur tant de ses membres que des administrés.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- Autres

- Sécurité : Mise en oeuvre et gestion d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

Elaboration et mise en oeuvre d'une stratégie numérique sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontois. Mise en oeuvre d'une politique de la lecture publique dans le Pays du Clermontois, par la mise en réseau de l'ensemble des équipements et initiatives existants et l'animation de ce réseau. Harmonisation des outils et pratiques (informatique), coordination ayant pour objectif la mise en oeuvre d'un projet culturel, scientifique, culturel et éducatif partagé (animation du réseau des bibliothèques, actions en direction du tout public et des publics spécifiques), développement d'actions en partenariat. Organisation, gestion et suivi de toutes actions culturelles d'intérêt intercommunal (festival des arts de la rue "divers et d'été",...). Etude et mise en oeuvre d'actions d'intérêt intercommunal dans le domaine de la mobilité. Etude d'intérêt intercommunal liée à l'organisation administrative de la Communauté de communes et des communes qui la composent. Etude et mise en oeuvre d'actions d'intérêt intercommunal dans le domaine de la santé.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	SIVOM d'alimentation en eau potable et d'assainissement des communes d'Angy, Balagny, Bury et Mouy (246001168)	SM fermé	11 356
60	SM pour la collecte et le traitement des eaux usées de la région de Sacy le Grand (256003757)	SM fermé	26 588
60	Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (200080836)	SM fermé	102 061
60	SI des eaux de l'Hardière (200087666)	SM fermé	1 123
60	SM du bassin versant de la Brèche (200075125)	SM fermé	325 163
60	SM du département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	764 903

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)